



Versailles, 6 février 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Alerte orange dans les Yvelines Neige et/ou verglas

**Météo France a placé le département des Yvelines en vigilance Orange Neige et Verglas.**

On observe actuellement de fréquentes chutes de neige avec généralement des cumuls de l'ordre de 3 à 5 cm.

Ces chutes de neige tendent progressivement à s'intensifier. Elles prendront un caractère durable jusqu'en début de matinée mercredi 7 février et seront associées à des températures devenant négatives.

La neige tiendra au sol sur l'ensemble des surfaces et les cumuls finiront par atteindre 5 à 10 cm. Les hauteurs de neige au sol pourront être localement supérieures, notamment sur une grande moitié ouest de la région (15 à 20 cm possible localement).

**Le Plan Neige Verglas en Île-de-France [PNVIF] est passé en niveau 3 à compter du mardi 6 février 2018 à 11h, afin de préserver les conditions de circulation sur le réseau structurant.**

**Par conséquent, les transports scolaires seront suspendus sur l'ensemble du département des Yvelines, toute la journée du mercredi 6 février 2018.**

**Les services de l'Education Nationale recommandent aux parents de ne pas conduire leurs enfants dans les établissements scolaires. L'accueil des élèves y sera toutefois assuré.**

Le Centre Opérationnel Départemental est activé en préfecture et le sera tout au long de l'événement.



Contact : Service départemental de communication interministériel – 01.39.49.79.02/75.22

[pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr) – [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

## Circulation :

- Sur l'ensemble des axes du réseau routier d'Île-de-France : interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes, incluant l'ensemble des véhicules articulés, ainsi que ceux transportant des matières dangereuses.
- Ces véhicules seront appelés par les forces de l'ordre à emprunter le grand contournement de l'Île de France ; des stockages poids-lourds sont mis en place par les services de l'Etat (Péages de Buchelay et de Saint-Arnoult-en-Yvelines)
- Les usagers de véhicules particuliers sont invités à limiter leurs déplacements routiers en privilégiant l'usage des transports en commun, ou en anticipant leurs déplacements.

La Préfecture vous recommande la plus grande vigilance et rappelle ces conseils de comportements :

## **En cas de déplacements :**

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- Privilégiez les transports en commun
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Respectez les restrictions de circulation, les déviations mises en place et les consignes données.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Ne doublez pas les véhicules de déneigement
- En cas de verglas, soyez attentif à la chaussée
- Réduisez votre vitesse
- Augmentez les distances de sécurité.
- Au besoin arrêtez-vous sur une aire d'autoroute

## **Renseignez-vous :**

- sur les conditions de circulation : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) [circulation nationale] et [www.sytadin.fr](http://www.sytadin.fr) [circulation en Ile de France]
- sur les conditions météorologiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

